

MATIÈRES RECYCLABLES ACCEPTÉES ET MATIÈRES REFUSÉES DANS LA COLLECTE SÉLECTIVE

1. Les contenants, emballages et imprimés suivants, visés par le Règlement, sont acceptés dans la collecte en Porte-à-porte :

Fibres (papier et carton), dont :
Circulaires, revues, magazines, catalogues, annuaires téléphoniques
Journaux
Feuilles, enveloppes
Livres dont l'utilité est de cinq ans ou moins
Boîtes de carton ondulé, plat ou laminé
Boîtes d'œufs
Rouleaux en carton
Sacs de papier, plastifiés ou non
Contenants à pignon (contenants de lait et de jus)
Contenants aseptiques (de type « Tetra Pak »)
Contenants en carton dont le fond et le couvercle sont faits de métal ou de plastique
Papier déchiqueté
Plastiques, dont :
Bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de breuvages, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager fait de plastiques PET (n° 1), PEHD (no 2), PVC (no 3), PEBD (no 4) ou PP (no 5)
Sacs et pellicules d'emballage en plastique, plastiques souples, pellicules extensibles
Sachets autoportants
Emballages ou contenants alimentaires en polystyrène (PS) expansé ou extrudé et autres contenants en PS (no 6), à l'exclusion de l'emballage de protection en PS
Autres plastiques (no 7), à l'exclusion des plastiques dégradables
Capsules (café, thé) en PP (no 5) et en PS (no 6), y compris les capsules en sacs verts
Métaux ferreux, dont :
Boîtes de conserve et autres contenants en acier, à l'exclusion des contenants en acier sous pression (contenants aérosol)
Cintres métalliques
Aluminium, dont :
Assiettes, papier et canettes d'aluminium, à l'exception des contenants sous pression (contenants aérosol)
Capsules de café en aluminium
Verre :
Contenants et bouteilles de verre

2. Les contenants, les emballages et les imprimés suivants, visés par le Règlement, *peuvent également* être récupérés dans des Écocentres ou des Points d'apport volontaire de l'Organisme signataire :

Fibres (papier et carton)
Boîtes de carton ondulé, dans un contenant de collecte dédié aux boîtes de carton ondulé
Verre
Contenants et bouteilles de verre, dans un contenant de collecte dédié aux contenants et aux bouteilles de verre
Contenants, emballages et imprimés
Contenants, emballages et imprimés (paragraphe 1 de la présente annexe), récupérés pêle-mêle

3. Les contenants, les emballages et les imprimés suivants, visés par le Règlement, *doivent exclusivement* être récupérés dans des Écocentres ou des Points d'apport volontaire :

Plastiques
Polystyrène expansé de protection, dans un contenant de collecte dédié au polystyrène expansé de protection
Métaux ferreux et aluminium
Contenants aérosol vides, dans un contenant de collecte dédié aux contenants aérosol vides

4. La contamination est composée de toute matière, produit ou substance qui n'est pas visé par le Règlement et qui est refusé dans la collecte sélective, tel que :

Contamination
Produits assujettis à d'autres programmes de récupération, notamment les matières visées par le <i>Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises</i> , dont les contenants de peinture et d'huiles, les produits électroniques, les contenants agricoles, les batteries et les piles, les appareils contenant un liquide réfrigérant.
Matières explicitement exclues par le Règlement, soit les palettes conçues de manière à faciliter la manutention et le transport d'un certain nombre d'unités de vente ou d'emballages groupés, les sacs servant à administrer du soluté ou des médicaments et ceux servant pour le gavage, les seringues (avec ou sans aiguille), ainsi que les contenants pressurisés qui contiennent des matières dangereuses au sens du <i>Règlement sur les matières dangereuses</i> .
Vêtements, textiles, chaussures
Petits et gros électroménagers et outils (ex. : cuisinières, lave-vaisselle, tondeuses à gazon, souffleuses, grille-pain, fours à micro-ondes, bouilloires, robots culinaires, machines à café, outils électriques, etc.)
Casseroles, vaisselle, coutellerie
Verre plat, ampoules, verres à boire, plats en pyrex, miroirs, cristal
Sacs à vidanges, sacs à compost
Jouets en plastique, équipements de sport, boules de quilles
Cigarettes électroniques
Ferraille, tôle, filage, tuyauterie, clous, épingles, aimants à frigo, gourdes en métal
Résidus alimentaires
Papiers à main, papiers mouchoirs, essuie-tout, serviettes de table, cotons-tiges
Mobilier, matelas, tapis, meubles de jardin, toiles de piscine, boyaux d'arrosage, cordes à linge, stores, décorations de Noël
Gazon, feuilles, branches et souches, résidus de jardin, terre, gravier, pierres, roches, cendres
Résidus de construction, de rénovation et de démolition (ex. : bois d'œuvre, bardeau d'asphalte, gypse, béton, brique, pierre, asphalte, terre, tuiles de céramique, prélat et autres recouvrements de sol, équipements de chauffage et de ventilation, isolant [laine minérale, polystyrène ou autre], recouvrement, bâches de protection de plastique, tuyaux d'électroménagers)
Liquides alimentaires et non alimentaires (shampoing, savon à linge, etc.)
Couches, litière, carcasses d'animaux, seringues, cigarettes, préservatifs, coupes menstruelles